

# **GUIDE D'INFORMATION**

**SERVICE «Les Petits Dîneurs»**

**École Félix-Leclerc**

**2016-2017**



**ÉCOLE**  
**FÉLIX-LECLERC**

**Courriel : [sdg.felixleclerc@csdgs.qc.ca](mailto:sdg.felixleclerc@csdgs.qc.ca)**

**Téléphone : 514-380-8899**

**Poste 4339 pour l'administration du service de garde**

## Table des matières

<b>ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION</b>	<b>2</b>
.....	2
<b>HORAIRE</b>	<b>2</b>
.....	2
<b>MESURES DE SÉCURITÉ</b>	<b>2</b>
.....	2
<b>TENUES VESTIMENTAIRE</b>	<b>2</b>
.....	2
<b>QUESTIONS DE SANTÉ</b>	<b>3</b>
.....	3
<b>BOÎTE À LUNCH ET TRAITEUR</b>	<b>3</b>
.....	3
<b>TRAITEUR</b>	<b>4</b>
.....	4
<b>RÈGLES ET CODE DE VIE</b>	<b>4</b>
.....	4
<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES ET GRILLE DE TARIFICATION</b>	<b>4</b>
.....	4
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe A - Formulaire d'engagement</b>	
.....	
<b>Annexe B - Modification ou annulation du contrat</b>	
.....	
<b>Annexe C - Formulaire pour l'administration de médicaments</b>	
.....	
<b>Annexe D - Journées pédagogiques 2016-2017</b>	
.....	
<b>Annexe E - Volet financier 2016-2017</b>	
.....	

## 1. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

### 1.1 Admissibilité

Le service «Les Petits Dîneurs» est un service qui permet aux parents qui le souhaitent de faire dîner leur enfant à l'école, sur une base régulière ou occasionnelle. Ce service a pour objectif d'offrir à votre enfant un environnement sécuritaire à l'heure du dîner. Des surveillantes accompagnent les élèves tout au long de cette période.

### 1.2 Inscription

La période d'inscription se situe habituellement en février de chaque année ou à tout moment lorsque le parent en signifie le besoin.

Les enfants inscrits au service des petits dîneurs et qui ont droit au transport, peuvent continuer à être véhiculés par autobus, matin et soir.

## 2. HORAIRE

Le service des Petits dîneurs est offert dès la première journée de classe et termine ses activités le dernier jour de fréquentation scolaire des élèves. Le service suit le calendrier des journées de classe des élèves.

Il y a deux périodes de dîner. Un premier dîner de 11h35 à 12h10 et un deuxième dîner de 12h10 à 13h.

## 3. MESURES DE SÉCURITÉ

Au début de chaque période de dîner, la surveillante responsable du groupe de votre enfant prend les présences. Ainsi, afin d'assurer une surveillance efficace et sécuritaire, il est de la responsabilité des parents d'informer le service «Les Petits Dîneurs» des absences sporadiques de leur enfant. L'enfant doit donc présenter une **autorisation écrite** du parent pour aller dîner à l'extérieur. La date et la signature du parent doivent apparaître sur le billet. En plus de l'autorisation écrite, l'enfant doit aviser sa surveillante avant de quitter.

Les enfants qui ont un billet pour dîner à l'extérieur doivent utiliser les portes situées sur la cour d'école. Par contre, les parents qui viennent chercher leur enfant pour une absence « non prévue » devront se présenter à la réception du service de garde.

Lors de l'inscription, vous avez fourni une liste de noms de personnes susceptibles de venir chercher votre enfant à l'heure du dîner. Cette liste est importante. Veuillez nous aviser de tout changement.



## 4. TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque jour, il est prévu une période de temps pour les activités extérieures. Il est donc important que votre enfant porte des vêtements appropriés à la saison. Nous vous recommandons de prévoir des vêtements de rechange. Déposez ces vêtements dans un sac bien identifié au nom de votre enfant.

Le « service des Petits Dîneurs » ne se tient aucunement responsable des objets perdus ou volés.

## 5. QUESTIONS DE SANTÉ

### 5.1 Symptômes de maladie

Un enfant présentant un ou plusieurs symptômes importants de maladie (**fièvre, vomissements, maladie contagieuse, etc.**) ne peut être reçu au service des petits dîneurs. De plus, nous nous réservons la possibilité d'appeler le parent s'il y a un changement dans l'état de santé de son enfant au cours de la période du dîner.

Le responsable ou la surveillante du dîner contacte les parents aux numéros d'urgence donnés lors de l'inscription. Si ces numéros CHANGENT, les parents doivent en informer le service de garde et le secrétariat de l'école.

### 5.2 Blessure ou malaise

En cas de blessure ou de malaise, la surveillante du dîner administre les premiers soins et prend les dispositions pour informer les parents, si nécessaire.

### 5.3 Administration de médicaments



**LOI 90** : Cette loi indique que le personnel des écoles peut administrer ***uniquement*** des médicaments **PRESCRITS** par un médecin. **Les médicaments sur ordonnance devront être accompagnés du libellé de la pharmacie** et vous devrez **compléter** et signer le formulaire « autorisation d'administration de médicaments » (*en faire la demande au service de garde*).

### 5.4 Allergies

Il est très important que nous soyons avisés de toutes allergies alimentaires de votre enfant. **Veuillez prendre note que tous les aliments aux arachides et aux noix doivent être exclus des repas que vous préparez pour votre enfant. Votre vigilance est essentielle.**



## 6. BOÎTE À LUNCH ou TRAITEUR



L'enfant qui fréquente le service « Les *Petits dîneurs* » apporte une boîte à lunch ou utilise le service du traiteur (avec frais additionnels payables mensuellement directement au traiteur)

### 6.1 Boîte à lunch

L'enfant de la surveillance du midi doit avoir une boîte à lunch identifiée à son nom. Veuillez prévoir un bloc réfrigérant de style « ice pack ».



Des fours micro-ondes sont mis à la disposition des dîneurs qui doivent suivre les consignes suivantes :

- le plat contenant le repas doit être cuit pour le micro-ondes et identifié au nom de l'enfant;
- les contenants en verre sont à éviter;
- les repas nécessitant de l'eau bouillante sont à proscrire (style « cup aux nouilles »);
- le repas doit être décongelé de façon à accélérer le service.

Vous devez fournir à vos enfants les ustensiles et les condiments nécessaires. Nous vous rappelons qu'un repas équilibré aide à passer une bonne journée et à se concentrer sur la tâche.

## 6.2 Service de traiteur

Nous offrons aux parents intéressés un service de traiteur « Les Petits Chefs ». Au début de chaque mois, vous recevrez une liste de menus offerts pour le mois en cours. Si vous désirez ce service, vous devrez remplir le formulaire et y inclure le paiement. Vous pouvez contacter le traiteur Les Petits Chefs au 450-812-8334.

## 7. RÈGLES ET CODE DE VIE

Tout enfant inscrit au service « Les Petits Dîneurs » devra se conformer aux règles de vie de l'école.

## 8. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET GRILLE DE TARIFICATION

Vous recevrez trois états de compte durant l'année scolaire.

- ✓ Une première facture en octobre pour la période du mois d'août au mois de décembre
- ✓ Une deuxième en janvier pour la période de janvier au mois de mars
- ✓ Une troisième en avril pour la période d'avril à juin

Vous trouverez à la fin de ce guide les documents « *Volet financier : informations aux parents* » et la « *Grille de tarification 2016-2017* » tels que préparés par le Service des ressources financières de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.



**FORMULAIRE D'ENGAGEMENT OBLIGATOIRE**  
**Surveillance du midi**  
(à retourner au service de garde)



Nom du parent : \_\_\_\_\_  
(en lettres moulées)

Je confirme, par la présente, avoir reçu un exemplaire du guide d'information de la surveillance du midi « Le Petit dîneurs » de l'école Félix-Leclerc et d'en avoir pris connaissance.

Signature des parents : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_  
(en lettres moulées)

Je m'engage à respecter les règles du service de garde.

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

## Annulation de contrat

### RETRAIT DU SERVICE DES DÎNEURS



Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Préavis de 10 jours ouvrables débutant le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

ou

Pénalité de 50 \$ ou de 10% du prix des services prévus non fournis : \_\_\_\_\_

(La pénalité correspond à la somme la moins élevée).

Date du retrait du service de garde : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

### MODIFICATION AU DOSSIER SUITE À L'INSCRIPTION

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date effective de la modification : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nouvel horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



**FORMULAIRE D'AUTORISATION**

**POUR L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT PRESCRIT**

Votre enfant doit recevoir un médicament pendant sa présence à l'école. Veuillez remplir ce formulaire d'autorisation et nous le faire parvenir dans les plus brefs délais.

**AUTORISATION**

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Groupe repère : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_ Nom du père : \_\_\_\_\_

Téléphone résidence : \_\_\_\_\_ Téléphone au travail : \_\_\_\_\_

No. cellulaire : \_\_\_\_\_

Par la présente, j'autorise un membre du personnel délégué par l'école, à donner le médicament tel que prescrit par le médecin pour le problème de santé suivant :

\_\_\_\_\_

**MÉDICATION**

Nom du médicament : \_\_\_\_\_

Dosage : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Mode d'administration : \_\_\_\_\_

Durée du traitement : \_\_\_\_\_

Effets secondaires prévisibles : \_\_\_\_\_

Mode de conservation du médicament selon les indications du pharmacien : \_\_\_\_\_

Date de péremption : Autre information pertinente : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

À quel endroit sera la médication : \_\_\_\_\_

Le parent reconnaît que la Commission scolaire ou ses représentants acceptent d'administrer des médicaments à son enfant seulement par souci de commodité, ceux-ci ne possèdent ni expertise ni les connaissances professionnelles sur ce qui précède. Les parents dégagent le service de garde, l'école Félix-Leclerc et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de toute responsabilité quelle qu'elle soit résultant de l'administration de médicaments.

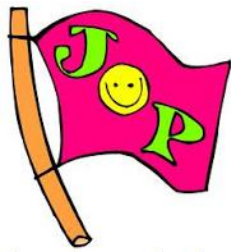
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du parent ou du titulaire de l'autorité parentale

Date





## JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2016-2017

Date	Activité	Clientèle	Coût de l'activité
23 septembre	Journée de géant	Tous	16,20 \$
21 octobre	Halloween	Tous	16,20 \$
11 novembre	Journée hawaïenne	Tous	16,20 \$
18 novembre	Journée Hollywood	Tous	16,20 \$
9 janvier	Olympiques sous les tropiques	Tous	16,20 \$
6 février	Carnaval	Tous	16,20 \$
17 mars	Journée farfelue	Tous	16,20 \$
24 mars	Cabane à sucre	Tous	16,20 \$
26 avril	Fort Boyard	Tous	À confirmer
12 mai	Bal en blanc	Tous	16,20 \$
2 juin	Journée polaire	Tous	À confirmer
16 juin	Journée flyée	Tous	16,20 \$

- Prendre note que toutes les sorties et activités pourraient être annulées ou modifiées en tout temps.
- Le coût des activités et du transport n'inclut pas la contribution parentale à 16, 20 \$.